

Rennes, le 18 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Grandes marées du mardi 19 au samedi 23 février 2019 Profiter des grandes marées en toute sécurité

**Du mardi 19 février au samedi 23 février, de forts coefficients de marée sont prévus.**

Ces conditions exceptionnelles conduisent à une différence importante de niveau d'eau entre les marées hautes et basses (marnage). **Des courants forts et une remontée rapide des eaux sont attendus**, ce qui accroît les risques pour les pêcheurs à pied, promeneurs et navigateurs.

**Pour assurer votre sécurité, la Préfète d'Ille-et-Vilaine appelle les usagers du littoral à la plus grande vigilance et rappelle les règles de prudence à respecter :**

- **avoir connaissance des horaires** des marées pour ne pas être surpris par le flot et pouvoir anticiper la remontée de l'eau,
- **prendre connaissance des conditions météorologiques** via les sites Internet de [Marée Info](#) et de [Météo-France](#),
- **éviter les zones soumises à forts courants marins**,
- **ne pas partir seul** et avant son départ, prévenir de sa destination et de son heure prévue de retour,
- être **vigilant sur ses capacités** à rejoindre la côte face à la montée rapide des eaux, notamment si l'on est accompagné d'enfants ou de personnes à mobilité réduite,
- **disposer d'un moyen d'alerte** (téléphone protégé de l'humidité ; sifflet) **et de signalisation** (lampe torche, vêtements visibles de couleurs vives) et connaître les numéros d'urgence : **196** (CROSS – Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) ou le **112** (pompiers),
- **pratiquer la pêche dans le respect des mesures de protection de l'environnement marin** : respecter les zones de pêche réglementées, les tailles minimales de capture, la période de pêche et les quantités autorisées conformément à la réglementation (prélèvements destinés à la consommation familiale).

---

Contact presse :

PREFECTURE DE BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE

Morgane Tirel : 02 99 02 11 81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)